

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Etude de faisabilité des extensions (3ème phase) du réseau communautaire
 de transport en commun en site propre -
 Résiliation du marché - Décision - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'étude de faisabilité des extensions du réseau communautaire de TCSP (3^{ème} phase) a été lancée par la direction des transports en 2002 et confiée au bureau d'études SYSTRA par marché n°03.118 U du 21 février 2003.

Lors de la séance du 23 Juin 2006, le Conseil de Communauté a validé le projet de « schéma directeur d'amélioration de la desserte en transports en commun ».

Ce schéma regroupe dans un unique document - cadre les tracés issus de l'étude « 3^{ème} phase TCSP », les 16 lignes du schéma d'amélioration de la vitesse commerciale des bus ainsi que le tracé de la desserte ferroviaire envisagée dans le cadre de l'étude STOAB.

L'approbation de ce schéma donnera lieu à une concertation avec les communes et permettra d'engager les études préalables et préliminaires afin d'amorcer une phase opérationnelle dans le prolongement de la fin des travaux de la 2^{ème} phase du tramway.

Dans ce contexte, la réalisation de la 3^{ème} étape de l'étude « 3^{ème} phase TCSP », consistant en la réalisation du bilan socio-économique et de l'analyse multicritères de chaque couple tracé/mode, ne présente plus d'intérêt. Il vous est, par conséquent, proposé de mettre un terme à l'étude.

Cette hypothèse induit la résiliation du marché de prestations intellectuelles passé avec le groupement d'études SYSTRA – EREA – INGEROP et suppose, conformément à l'article 36 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, que la Communauté urbaine verse une indemnisation au prestataire équivalant à 4 % de la partie résiliée du marché, soit un montant de 1 000 € net.

Conformément aux articles 35.1 et 35.4 du CCAG-PI, la volonté de la Communauté urbaine de résilier le marché en cours, ainsi que le décompte de liquidation, ont été notifiés au mandataire par courrier en date du 8 février 2006.

Le groupement a alors adressé aux services communautaires, dans un délai réglementaire de 45 jours et conformément aux dispositions des articles 12.32 et 40.1 du CCAG-PI, un mémoire de réclamation présentant l'objet du désaccord.

Le montant de cette réclamation, qui représentait un surcoût de 23 440€ HT pour la collectivité, étant considéré comme totalement injustifié par les services, la Communauté urbaine a décidé de rejeter cette demande.

Le montant de l'indemnité s'élève donc à 1 000€ net. Cette indemnisation sera imputée sur le Budget Annexe Transport – Chapitre 011 – Article 61700001 – CRB D320.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **décider la résiliation du marché de prestations intellectuelles n°03.118U passé avec le groupement d'études SYSTRA-EREA-INGEROP, celle-ci entraînant conformément au CCAG, le versement par la CUB d'une indemnisation du prestataire d'un montant de 1 000 € net.**
- **autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité et signer tout acte en découlant.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006

M. PIERRE BRANA